

Français



FACILE À LIRE

Violence contre les femmes Que faire?



Guide de ressources et de services

Appelle le **900 840 111** et renseigne-toi

EUSKO JAURLARITZA



GOBIERNO VASCO

**EUS
KADI
.EUS**



<http://www.euskadi.eus/serviciossociales/>

Une notice bibliographique de cet ouvrage est consultable dans le catalogue du réseau Bibliotekak du Gouvernement Basque: <http://www.bibliotekak.euskadi.eus/WebOpac>

Si tu es victime de violence contre les femmes ou bien que tu penses l'être.....

1ère édition Avril 2019

Tirage : 8.000 exemplaires

© Administration de la Communauté Autonome du Pays Basque

Ministère de l'Emploi et des Politiques Sociales

Site Internet : www.euskadi.eus

Éditeur : Eusko Jauriaritzaren Argitalpen Zerbitzu Nagusia / Service Central des Publications du Gouvernement Basque Donostia-San Sebastián, 1 01010 Vitoria-Gasteiz

Conception : Diagonal (www.diagonal.es)

Impression : Gráficas Dosbi, S.L.

Dépôt Légal : VI 248-2019



- Rappelez-vous que **vous n'êtes pas seule** 3
- **Qu'est-ce que vous pouvez faire si tu es victime de violence contre les femmes ou bien que tu penses l'être?**..... 4
- Si vous êtes à **risque**, appelez le 112 ou rendez-vous au commissariat de l'Ertzaintza la plus proche 5
- si vous avez des **blessures**, allez a un centre Medicale ou appelez le 112! 6

APPELE LE 900 840 111 ET RENSEIGNE-TOI

**Cabinet de conseil technique Assistance juridique
945 019 327 / 945 019 316**

violenciacontramujeres@euskadi.eus

Ce logo identifie les matériels qui suivent les directrices internationales la IFLA (International Fédération of Library Associations and Institutions) et Inclusion Européenne pour les personnes à difficulté de lecture.

Ce document a été approuvé par Lectura Fácil Euskadi-Irakurketa Erraza.

Auteur des pictogrammes: Sergio Palao.
Source: ARASAAC (<http://catedu.es/arasaac/>).
Licence: CC (BY-NC-SA)

**DIRECTION DES SERVICES SOCIAUX
(Ministère de l'Emploi et des Politiques Sociales)**

**GOUVERNEMENT BASQUE
Donostia-San Sebastián, 1 - 01010 Vitoria-Gasteiz**



<http://www.euskadi.eus/serviciosociales/>

Vous êtes victime de violence? Vous n'êtes pas seule!

La violence contre les femmes

est le mal qu'un homme peut faire à une femme rien que parce qu'elle est femme.

La violence contre une femme peut être:



- **violence physique:** quand il vous fait du mal et laisse des traces dans votre corps (il vous bat, il vous pousse, il vous jette des objets, il vous casse des affaires, il vous donne des médicaments sans que vous en ayez besoin ou y il ne vous les donne pas, ne vous prête pas d'aide quand vous en avez besoin pour manger, pour faire votre toilette, pour vous habiller, etc.)



- **violence psychologique:** quand on ne la voit pas, mais elle vous fait mal (il vous insulte, il vous rabaisse et bafoue, vous crie, contrôle vos appels, messages et réseaux sociaux, vos dépenses; critique votre façon de vous habiller, vous interdit de voir et parler à vos amis et proches), quand il vous ignore. Quand vous avez peur de lui...

Ce genre de violence peut avoir d'importantes conséquences sur vos enfants.



- **violence sexuelle:** quand on vous oblige à avoir des relations sexuelles, on vous touche sans votre permission, on vous harcèle sexuellement sur votre lieu de travail ou chez vous, on vous oblige à vous prostituer...

La violence peut venir de la part de:

- votre conjoint ou ex-conjoint
- un homme de votre famille
- un homme proche (tuteur, soigneur, compagnon de résidence, collègue de travail ou de loisir)
- un homme quelconque

Rappelez-vous:

Les femmes nous avons le droit :

- à avoir une vie sans violence
- à décider ce qu'on veut faire de notre vie et de notre corps
- à dire non si quelque chose ne nous convient pas ou on n'est pas sûre qu'elle nous convienne
- à que nos enfants ne souffrent pas et se portent bien.

Si vous subissez des violences:

- **Franchissez le pas** et n'ayez pas peur, même si vous êtes étrangère et vous n'avez pas vos papiers en règle, même si vous avez un handicap.
- **Racontez ce qui vous arrive**, demandez de l'aide aux personnes de votre confiance : professionnels, famille, amis, voisins...
- Même si le processus peut être long et difficile, **vous pouvez changer votre vie.**
- Rappelez-vous il y a **beaucoup de femmes** de tout genre qui ont traversé ou traversent la situation dans laquelle vous vous trouvez aujourd'hui.

Qu'est-ce que vous pouvez faire?



Appelez le 112



- Rendez-vous au commissariat de l'Ertzaintza
- Téléchargez l'application dans le portable 112 SOS Deiak
http://www.euskadi.eus/web01-a2bapps/es/contenidos/informacion/app_sosdeiak_es_tecnol/index.shtml
vous pouvez vous communiquer par message ou en parlant (prévenez-les si vous avez un handicap)

Quand? 24 heures par jour Qu'est-ce qu'ils vont faire?

- Ils vont prendre votre plainte et, si vous voulez, ils feront la demande d'ordonnance de protection pénale aussi bien pour vous comme pour votre famille.
- Ils appelleront un avocat, si vous le souhaitez, même avant de porter plainte pour vous assister dans les démarches à suivre.
- Ils vont contacter les services sociaux.
- Ils vont offrir des mesures de protection les plus adaptées selon votre niveau de risque.
- Ils vont vous offrir une application ou un portable avec GPS pour pouvoir vous localiser et demander de l'aide si vous êtes en danger.

Si on vous a fait du mal ou bien vous êtes blessée

Qu'est-ce que vous pouvez faire?



- Aller à un centre Médical ou Hôpital et expliquer les origines de ces blessures et qui vous les a provoquées.

Quand? 24 heures par jour

Qu'est-ce qu'ils vont faire?

- Ils vont vous donner le certificat médical de coups et blessures dont vous avez besoin pour porter plainte.
- Ils transmettront le certificat de coups et blessures au tribunal.
- Si besoin, ils vous mettront en relation avec les services sociaux ou l'Ertzaintza.

Si vous n'avez pas à qui parler, vous avez peur ou bien, vous voulez plus d'informations

Qu'est-ce que vous pouvez faire?



Appeler le **900 840 11 Au SATEVI**
(Service Spécialisé d'Information et d'accueil Téléphonique)
vous serez assistés par des professionnels.
Signalez si vous avez un handicap.

Quand? 24 heures par jour

Qu'est-ce qu'ils vont faire?

- Ils vont vous écouter et vont s'occuper de vous sans demander votre identité.
- L'appel est gratuit et il ne laisse pas de traces dans la facture.
- Ils peuvent répondre en 51 langues et a des personnes avec un handicap auditif ou un handicap pour parler.
- Ils s'occupent de toutes les femmes qui ont subi toute sorte de violence aussi bien physique, psychologique ou sexuelle...
- Ils s'occupent aussi de vos proches, des membres de votre famille et des professionnels.

Si vous voulez être accueilli en personne...



Qu'est-ce que vous pouvez faire?

- Prendre rendez-vous auprès du **Service Social de base de votre mairie**. Ils vous soutiendront, vous donneront les informations nécessaires et vous aideront sur les démarches à suivre selon votre cas.
- Ou bien, prendre rendez-vous au **SAV (Service d'aide aux victimes)**

Service d'aide aux victimes

Où?

SAV Álava

À Vitoria-Gasteiz: Avda. Gasteiz, 18
900 180 414



SAV Bizkaia

À Bilbao: Ibáñez de Bilbao, 3-5
900 400 028
À Barakaldo: Bide Onera, s/n
94 400 10 31



SAV Gipuzkoa

À San Sebastián, Plaza Teresa de Calcuta, 1
900 100 928



Quand?

Du **lundi au vendredi** (9:00 - 14:00)

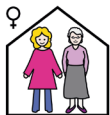
et le **mardi** et le **mercredi** matin et après-midi (16:00 - 19:00)

Juillet et août: tous les jours en horaire du matin.

Qu'est-ce qu'ils vont faire?

- Ils vont vous aider dans le suivi de la procédure (avant, pendant y après)
- Ils vont vous conseiller sur les démarches, les droits, les aides économiques et ressources
- Ils vont vous offrir l'aide psychologique, des services sanitaires ou des services sociaux, si vous en avez besoin.
- Ils vont vous accompagner dans les démarches judiciaires.

Vous pouvez aussi bénéficier du soutien de:



ASSOCIATIONS

- Associations de femmes
- Associations de personnes handicapées si vous avez un handicap

- **Emakunde.**

BUREAUX POUR L'ÉGALITÉ

- **Bureaux pour l'égalité des mairies**

En tant que victime de violence vous avez droit à des services et des ressources

Aides économiques



- Paiement unique: accordé par la Direction des Services Sociaux du Gouvernement basque. L'Assistante sociale ou le SAV peuvent vous aider dans la démarche.
- RGI (Association de Garantie de Revenus): c'est Lanbide que s'en occupe.

Logement



- Vous aurez plus de points à Etxebide en demandant un logement locatif.
- Si vous habitez un logement locatif vous pouvez demander un changement en cas de danger potentiel. Des fois, vous pouvez accéder à un logement locatif.
- si vous êtes hébergée dans une structure d'accueil à la demande de votre mairie ou bien de votre Conseil Général.



Emploi et formation

- Une tutrice en violence de genre de Lanbide peut vous aider dans votre recherche d'emploi ou de formation.

Éducation



- Bourses d'études pour vous ou vos enfants.
- Aides pour changer vos enfants d'établissement scolaire.